

Date de séance : 30 mars 2026  
Date de convocation : 24 mars 2026  
Date d'affichage : 24 mars 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 28  
Suffrages exprimés : 29

**L'an deux mille vingt-six,**  
Le 30 mars à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
s'est réuni en Mairie sous la présidence de  
Monsieur Yann PERRON, Maire,

**Présents :** Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Marie-José DE CARVALHO, Chritine PRÉAUD, Emma LORY, Djamila YAKIL (arrivée à 20 heures 10), Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Sébastien COUVET, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Pascal ZANDOTTI, Matthieu DASSÉ, Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

**Procuration :** M. Alexandre KARAA à Jean-François MARIANI

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** Mélanie FAIVRE

**N°2605**

**Objet : Débat d'orientations budgétaires**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret 2016-841 du 24 juin 2006 en application de l'article 107 de la loi n°2015- 991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, précisant le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

**CONSIDERANT** les éléments de présentation des orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2026 contenus dans le rapport ci-annexé,  
Ayant pris connaissance du rapport exposant les raisons de la présente délibération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**A l'unanimité,**

**PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'exercice 2026, sur la base du rapport d'orientations budgétaires ci-annexé

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 03/04/2026

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Yann PERRON



Pour copie conforme  
La secrétaire de séance,  
Mélanie FAIVRE



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

# Rapport d'orientation budgétaire

## 2026



REÇU EN PREFECTURE  
Le 03/04/2026  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-076-217802677-20260330-2605-DE



# PRÉAMBULE

Rendu obligatoire par la loi NOTRe du 7 août 2015 pour toutes les communes de plus de 3500 habitants, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue la base du débat d'orientation Budgétaire (DOB) qui doit se tenir au plus tard dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Dans un contexte de grandes incertitudes sur les effets du contexte géo-politique actuel sur l'économie mondiale, le présent rapport d'orientation budgétaire a été élaboré avec la plus grande prudence et reprend les grands principes qui ont guidé la préparation budgétaire en 2025 :

- Préserver le bien vivre des gargenvillois
- Accompagner les mutations par une politique d'investissement raisonnée
- Favoriser le rayonnement de notre commune en valorisant ses atouts
- Développer l'efficacité des services municipaux

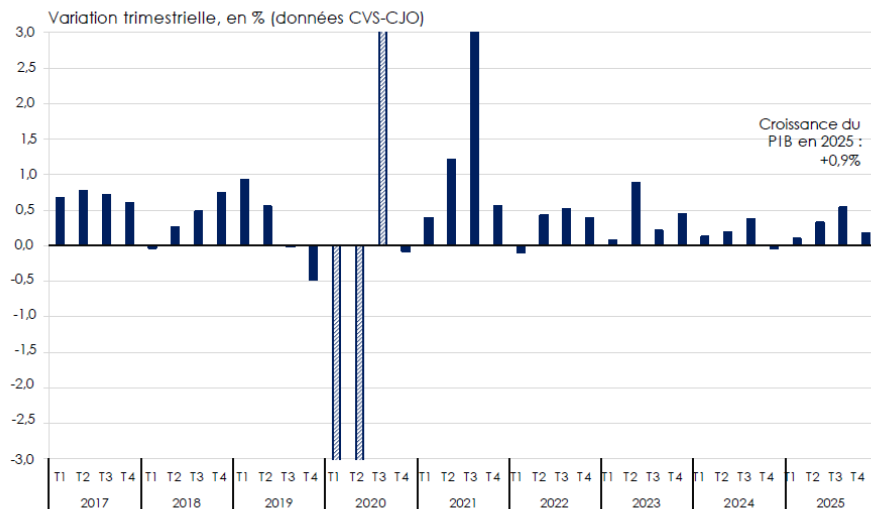
# CONTEXTE MACRO ÉCONOMIQUE : UNE FAIBLE REPRISE DE LA CROISSANCE FREINÉE PAR LES INCERTITUDES GÉO-POLITIQUES ?

En 2025, en dépit de l'instabilité politique, des incertitudes budgétaires et des tensions internationales, la croissance du pays a atteint 0,9 % en moyenne annuelle (1,1 % en 2024).

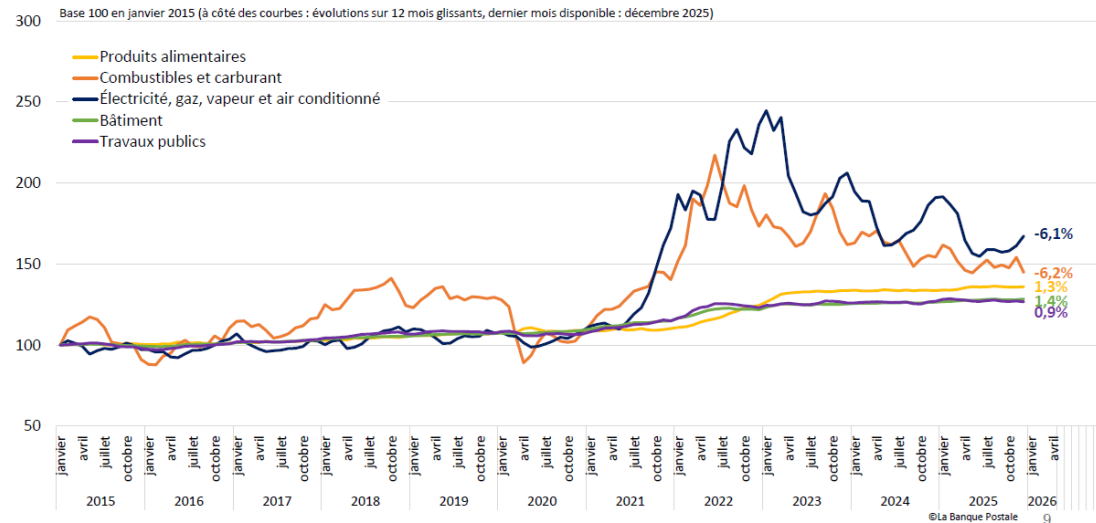
Alors que l'Europe sort peu à peu du choc inflationniste de 2022-2023 et que les investissements y repartent à la hausse, avec des prévisions de croissance pour la France que l'INSEE et la Banque de France établissaient à 1% en début d'année, le conflit au Moyen-Orient fait ressurgir la crainte d'une crise comparable aux chocs pétroliers de 1973 et de 1979.

Le taux de l'inflation, pour l'instant projetée à 1,3 %, pourrait donc être corrigé à la hausse, cela affectant tous les secteurs de l'économie.

Évolution du PIB français



Indices de prix impactant la dépense locale



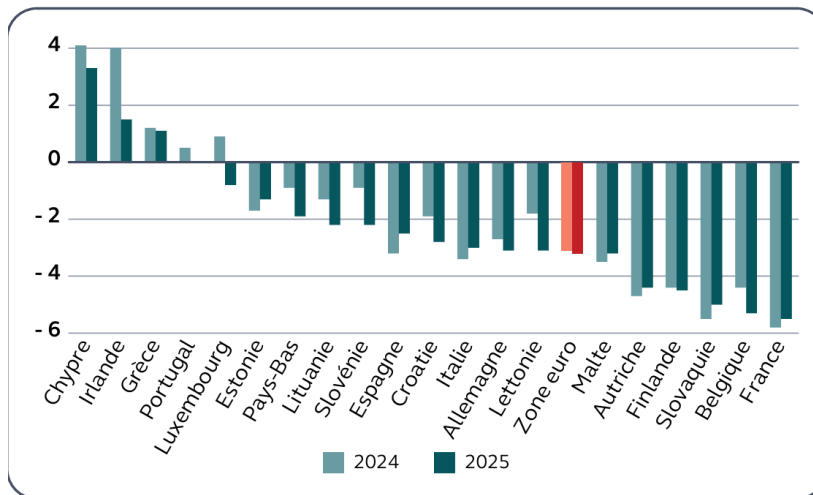
Source : Indices Insee, calculs La Banque Postale

# CONTEXTE MACRO ÉCONOMIQUE : UN EFFORT DE RÉDUCTION DU DÉFICIT PUBLIC À INTENSIFIER

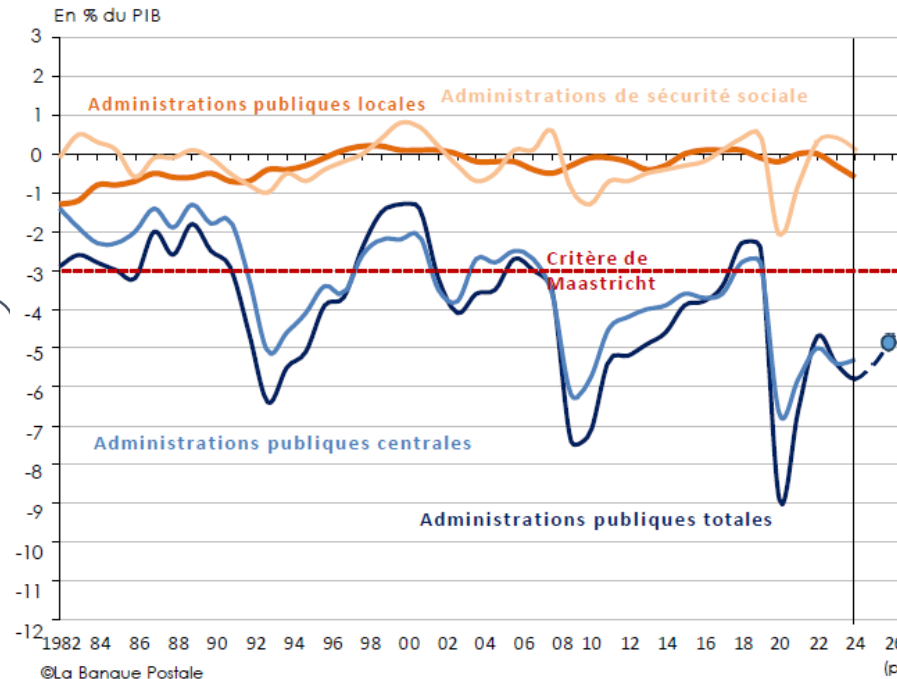
Les finances publiques françaises demeurent parmi les plus dégradées de la zone euro avec un poids de la dette estimé à 59,3 Md€ pour le budget 2026. Le déficit public devrait s'élever à 161 milliards d'euros en 2025, soit 5,4 points de PIB, (5,8 en 2024), une modeste amélioration exclusivement imputable aux hausses d'impôts.

Au final, la dépense publique, hors charge de la dette, augmenterait de 1,3 % en volume, c'est-à-dire plus vite que la croissance économique

Solde public dans les pays de la zone euro en 2024 et 2025, en points de PIB



## Le déficit des administrations publiques



Contrairement aux 2 dernières années, le poids des dépenses locales dans le déficit public serait quasi neutre. Cela traduit le ralentissement de la hausse de dépenses de fonctionnement ainsi que le ralentissement des dépenses d'investissement, ce dernier indicateur ne témoignant malheureusement pas de la bonne santé financière des collectivités locales.

(Rapport de la Cour des comptes sur la situation des finances publiques - 19 février 2024)

# QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FINANCES PUBLIQUES ? LES COMPROMIS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2026

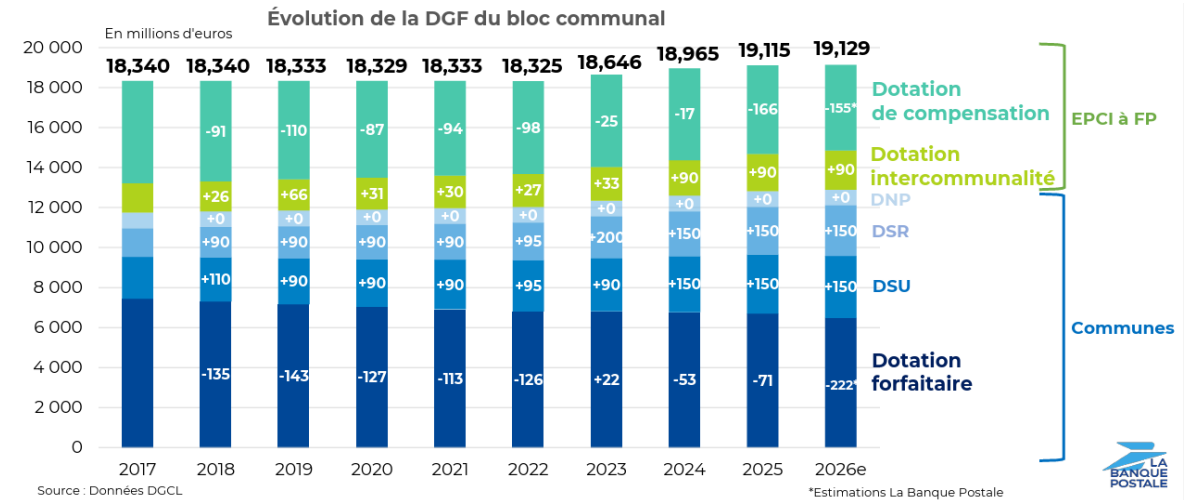
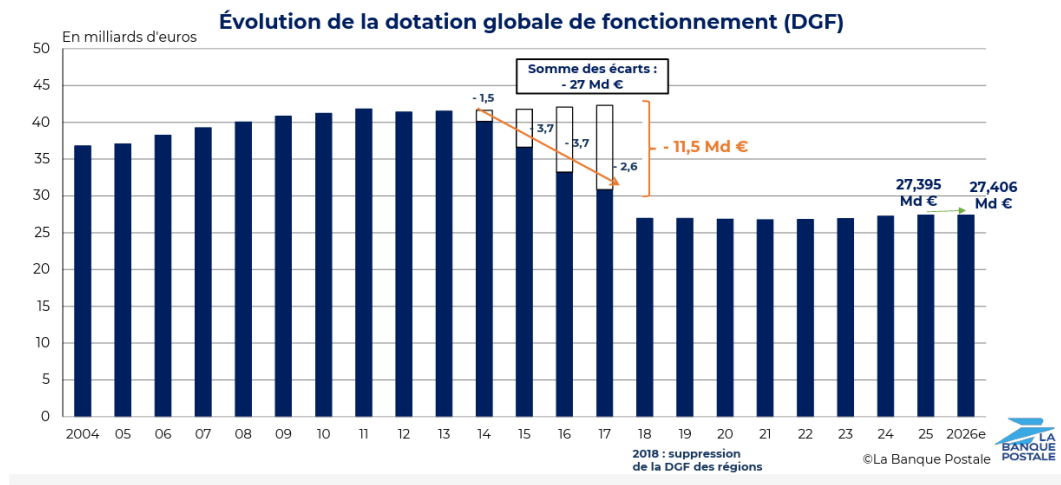
Après plus de trois mois de débats parlementaires et le recours à une loi spéciale, pour la seconde année consécutive, la loi de finances pour 2026 a finalement été promulguée le 19 février 2026.

- Effort budgétaire renforcé pour réduire le déficit à 5 % du PIB (5,4% en 2025)
- Mesures pour les particuliers : stabilité de la fiscalité sur le revenu (mais le PLFSS prévoit, lui, une hausse de 9,2% à 10,6% du taux de la CSG), création d'une taxe sur le patrimoine financier non professionnel, revalorisation de la prime d'activité, création du dispositif « relance logement »
- Hausse des prélèvements obligatoires sur les entreprises (de 43,6 % à 43,9 %)
- Maîtrise des dépenses publiques (-0,2% de PIB) : économies directes des ministères (hors Défense).
- Baisse des effectifs de la FPE (4 000 suppressions de postes d'enseignants à la rentrée 2026, mais 500 postes supplémentaires d'AESH)
- Participation des collectivités locales à l'effort de redressement à hauteur de 2 milliards d'euros.

# QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FINANCES PUBLIQUES ? FOCUS SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES (1/5)

Les collectivités locales participeront à l'effort de redressement des finances publiques à hauteur de 2 Md€.

→ La dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau de 2025.



# QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FINANCES PUBLIQUES ? FOCUS SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES (2/5)

- ➔ Maintien du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) en 2026 mais les communes en sont entièrement exonérées.
- ➔ Minoration des **variables d'ajustement** (dotation versée par l'État aux collectivités territoriales pour compenser les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle en 2010). Pour le bloc communal, compte tenu des baisses successives, seules 17 communes percevraient encore de la DCRTP en 2026 et Gargenville n'en fera pas partie (soit une perte de recettes de 236 568 €).

	2022	2023	2024	2025	2026	Diff. 2026/2025	Évol. 2026/2025
<b>DCRTP</b>	<b>2 880,2</b>	<b>2 875,2</b>	<b>2 841,2</b>	<b>2 411,3</b>	<b>1 882,9</b>	<b>- 528,4</b>	<b>- 21,91 %</b>
Régions	467,1	467,1	467,1	278,5	97,7	- 188,7	- 64,92 %
Départements	1 268,3	1 263,3	1 243,3	1 204,3	1 174,3	- 30,0	- 2,49 %
Bloc communal	1 144,8	1 144,8	1 130,8	928,6	610,9	- 317,7	- 34,21 %
<b>FDPTP</b>	<b>284,3</b>	<b>284,3</b>	<b>271,3</b>	<b>214,3</b>	<b>164,3</b>	<b>- 50,0</b>	<b>- 23,33 %</b>
<b>Dotation « carrée »</b>	<b>388,0</b>	<b>378,0</b>	<b>378,0</b>	<b>378,0</b>	<b>370,1</b>	<b>- 7,9</b>	<b>- 2,09 %</b>
Régions	15,8	15,8	15,8	15,8	7,9	- 7,9	- 49,98 %
Départements	372,2	362,2	362,2	362,2	362,2	0,0	0,00 %

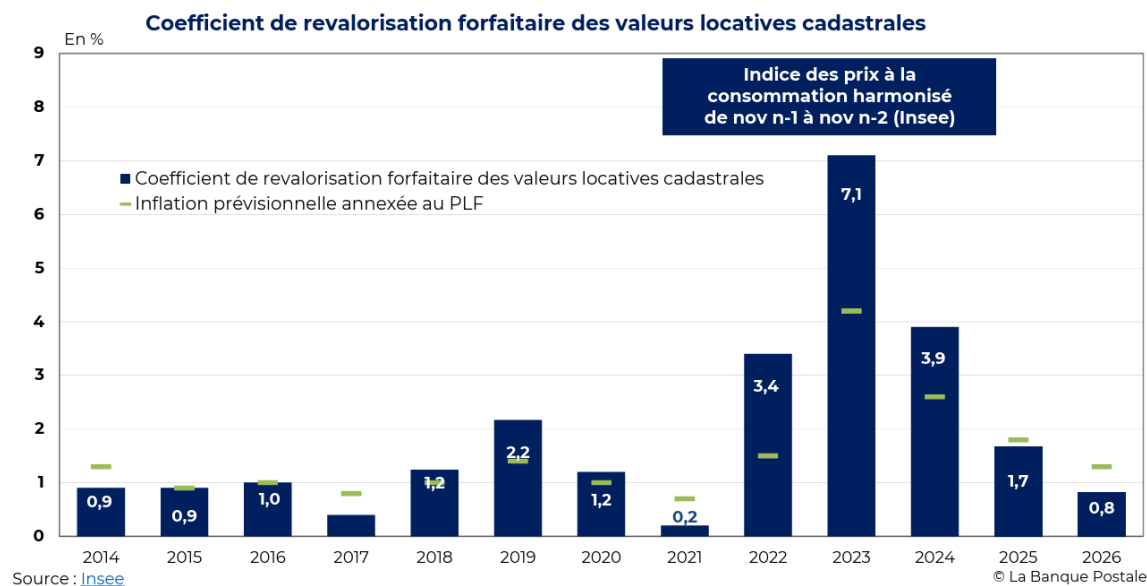
**Total des dotations ajustées : 2 417,3 M€, en baisse de 586,3 M€ (19,52 %)**

© La Banque Postale

# QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FINANCES PUBLIQUES ? FOCUS SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES (3/5)

➔ Fixation à **+0,8 %** du coefficient de revalorisation des valeurs locatives. Dans un contexte de freinage des prix après plusieurs années de hausse soutenue, cette revalorisation des valeurs locatives est l'une des plus faibles constatées depuis 25 ans.

A noter : le report de la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels (2027) et des locaux d'habitations (2032)

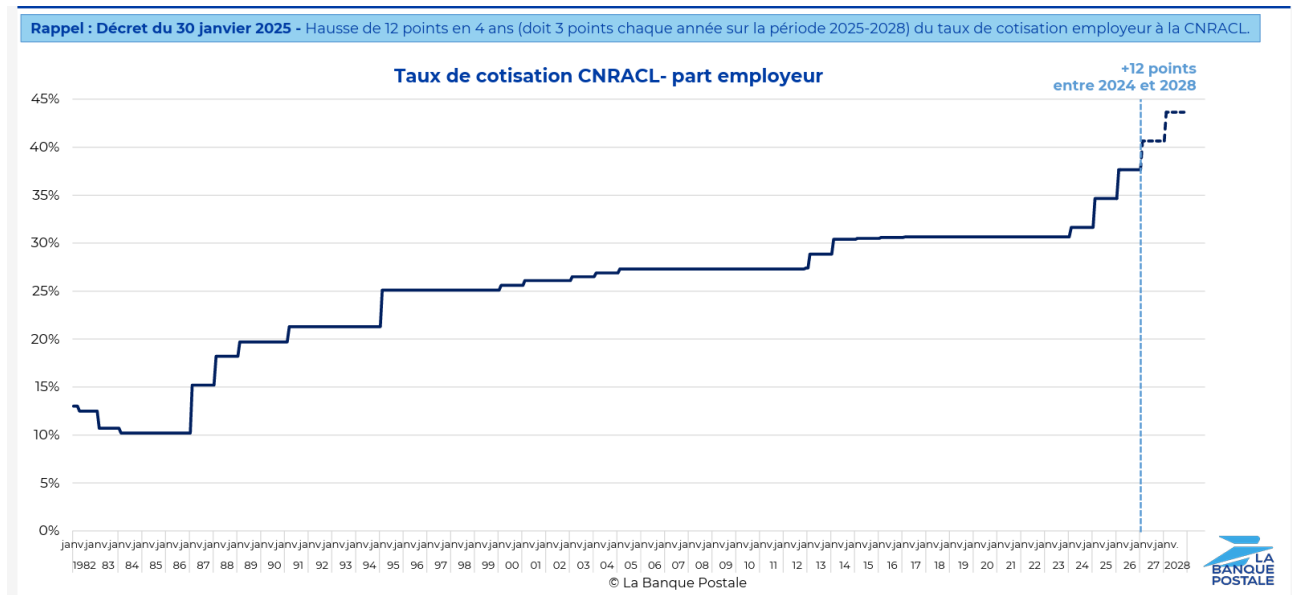


# QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FINANCES PUBLIQUES ? FOCUS SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES (4/5)

- ➔ Suppression de la liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière (donc possibilité d'augmenter l'une sans augmenter l'autre).
- ➔ Création d'une taxe sur la vacance des locaux d'habitation fusionnant, au 1.01. 2027 les deux taxes existantes aujourd'hui sur les logements vacants

(NB : dès 2027, les logements vacants en zone tendue seront imposés au taux de 17 % la première année d'imposition, puis 34 % ensuite (taux majorable dans la limite de 30 % la première année puis 60 %).

- ➔ Ponction de 40 millions d'euros sur les recettes du CNFPT
- ➔ Poursuite de l'augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL



# QUELLES PERSPECTIVES POUR LES FINANCES PUBLIQUES ? FOCUS SUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES (5/5)

Les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » diminuent globalement entre 2025 et 2026, ce qui peut peser sur les capacités d'investissement des collectivités

➔ Réduction de l'enveloppe allouée au « fonds vert » qui se recentre sur des mesures à fort impact environnemental : rénovation énergétique des bâtiments publics ou l'aménagement des mobilités douces.

➔ Maintien de la DSIL et de la DETR (après la fronde des élus locaux contre le projet de fusion des crédits déconcentrés en un seul fond d'investissement pour les territoires) et se recentrent sur les projets structurants de pur investissement qui comportent une plus value environnementale ou permettent des mises aux normes urgentes, notamment en matière d'accessibilité : opérations en lien avec la transition énergétique, mobilités, bâtiments scolaires, logement.

Programme	Dotation (en M€)	LF 2025		LF 2026			
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		
<b>Total</b>		<b>3661</b>	<b>3 614</b>	<b>3 478</b>	<b>3 642</b>		
<i>Dont :</i>							
DETR		1046	874	1783*	1947*		
DSIL		420	454				
DSIL exceptionnelle		0	114				
DPV		150	123				
DSID		212	159				
Titres sécurisés		104	104				
Aménités rurales		110	110				
DGD		1619	1619			1676	1676
Plan Marseille en Grand		0	57			0	0
Dotation reconnaissance des maires						19	19

© La Banque Postale

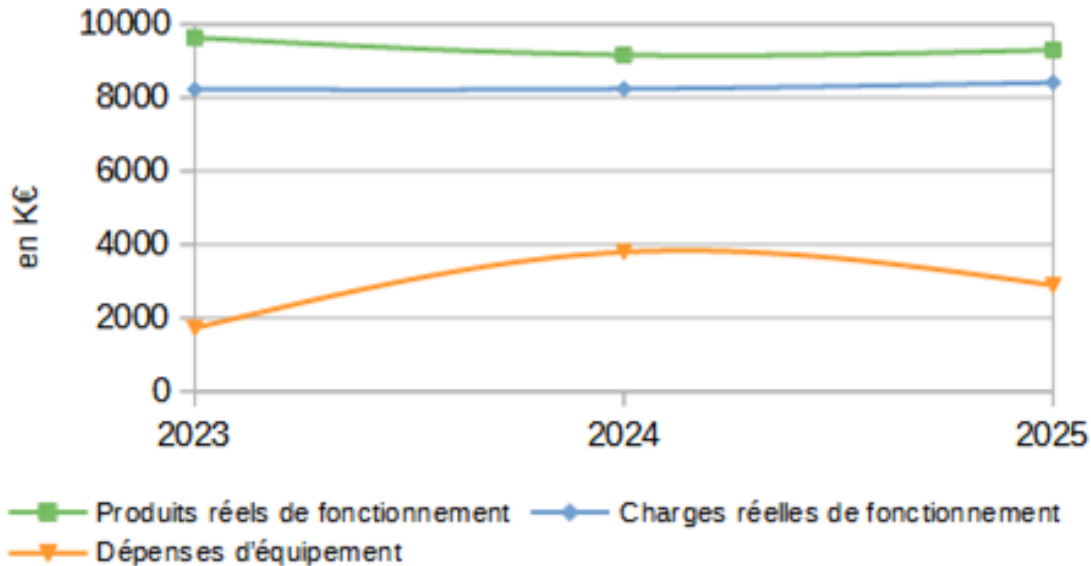
\*répartition en cours d'arbitrage

FCTVA: Maintien de l'éligibilité des dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments et des réseaux publics...)

# DONNEES FINANCIERES LOCALES – SITUATION FINANCIÈRE GLOBALE (DONNÉES PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2025)

	2024	2025	variation en %	variation en €
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Charges à caractère général et autres charges réelles	3 128 912,19	3 244 884,22	3,71 %	115 972,03
<i>Achats et charges externes</i>	2 509 247,28	2 621 564,21	4,48 %	112 316,93
<i>Impôts et taxes (hors taxes sur rémunération)</i>	69 136,30	54 327,94	-21,42 %	-14 808,36
<i>Autres charges réelles (dont subventions versées)</i>	550 528,61	568 992,07	3,35 %	18 463,46
Contingents et participations	53 753,00	51 664,00	-3,89 %	-2 089,00
Charges financières	84 861,56	74 351,90	-12,38 %	-10 509,66
<i>Charges d'intérêts</i>	84 861,56	74 351,90	-12,38 %	-10 509,66
Charges de personnel	4 969 752,37	5 036 557,58	1,34 %	66 805,21
<i>Rémunération du personnel et charges sociales</i>	4 786 407,35	4 891 229,21	2,19 %	104 821,86
Personnel extérieur	45 977,10	33 378,10	-27,40 %	-12 599,00
Impôt, taxes et versements assimilés sur rémunérations	137 367,92	111 950,27	-18,50 %	-25 417,65
<b>Total : CHARGES RÉELLES</b>	<b>8 237 279,12</b>	<b>8 407 457,70</b>	<b>2,07 %</b>	<b>170 178,58</b>
Fiscalité	4 505 438,00	4 600 499,00	2,11 %	95 061,00
Autres ressources fiscales et impôts de répartition	2 384 749,84	2 523 903,56	5,84 %	139 153,72
Dotations et participations-subventions	1 145 715,63	1 040 212,33	-9,21 %	-105 503,30
Produits domaniaux et ventes diverses	717 866,79	813 028,96	13,26 %	95 162,17
Produits divers	409 586,03	375 077,15	-8,43 %	-34 508,88
<b>Total : PRODUITS RÉELS</b>	<b>9 163 356,29</b>	<b>9 352 721,00</b>	<b>2,07 %</b>	<b>189 364,71</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses d'équipement courantes	3 796 073,36	2 890 167,62	-23,86 %	-905 905,74
Remboursement des dettes bancaires existantes	396 414,05	397 182,64	0,19 %	768,59
Remboursement des autres dettes	899,31	594,00	-33,95 %	-305,31
<b>Total : DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 193 386,72</b>	<b>3 287 944,26</b>	<b>-21,59 %</b>	<b>-905 442,46</b>
FCTVA, subventions d'investissement...	671 665,63	1 252 423,06	86,47 %	580 757,43
Autres ressources, cession d'actifs	150 363,62	602 096,10	300,43 %	451 732,48
Emprunts et cautions	1 554,22	0,00	-100,00 %	-1 554,22
<b>Total : RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>823 583,47</b>	<b>1 854 519,16</b>	<b>125,18 %</b>	<b>1 030 935,69</b>

# DONNEES FINANCIERES LOCALES - EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES RÉELLES. ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT



Produits réels : baisse en 2024 puis très légère reprise en 2025

Charges réelles : augmentation continue de 2023 à 2025

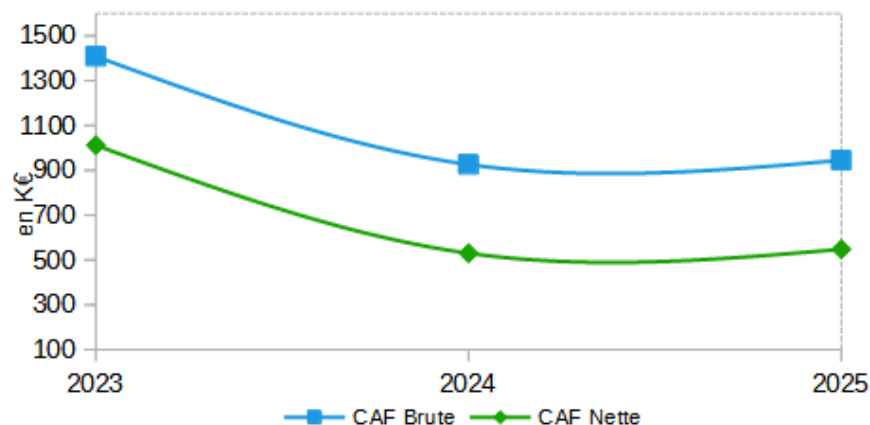
⚠ Les charges augmentent plus vite que les recettes

Pic sur les dépenses d'équipement en 2024 : extension de l'école La Fontaine

# DONNEES FINANCIERES LOCALES – EVOLUTION DE LA CAF

	2023	2024	2025
CAF BRUTE	1 408 045	926 077	945 263
Produits réels	9 633 319	9 163 356	9 352 721
Charges réelles	8 225 274	8 237 279	8 407 458
Taux de CAF brute	14,62 %	10,11 %	10,11 %
CAF NETTE	1 012 365	529 663	548 081
Remboursement dette	395 681	396 414	397 183

Evolution de la CAF brute et de la CAF nette



Stabilisation de la CAF brute et de la CAF nette sur un palier bas, après une dégradation conjoncturelle liée à l'augmentation continue des charges et à la baisse des produits (disparition du bouclier énergétique perçu après le déclenchement de la guerre en Ukraine)

La capacité à financer sur fonds propres les investissements nécessaires à l'entretien du patrimoine de la commune n'est pas encore restaurée. L'effort de maîtrise des charges de fonctionnement doit être poursuivi avec l'objectif d'atterir une CAF nette à +/- 1 Millions d'euros

# DONNEES FINANCIERES LOCALES – EVOLUTION DE LA TRÉSORERIE

	2023	2024	2025
FRNG	7 576 529	5 117 036	4 612 172
Fonds de roulement en nombre de jours de charges réelles	336,21	226,74	200,23

FRNG moyen sur la strate :

Médiane : 60 à 90 jours

Bon niveau : 90 à 120 jours

Élevé : 120 à 150 jours

Malgré sa diminution, la trésorerie reste encore à un niveau élevé : 2 à 3 fois supérieure à la moyenne de la strate.

# DONNEES FINANCIERES LOCALES – EVOLUTION

## DE LA DETTE

	2023	2024	2025
Encours dettes financières à moyen et long terme	5 441 723	5 045 964	4 648 188
RATIOS			
Ratio de rigidité des charges structurelles	51,75 %	55,75 %	55,20 %
Coefficient d'autofinancement courant	0,895	0,942	0,941
Ratio d'endettement	0,565	0,551	0,497
Capacité de désendettement	3,86	5,45	4,92

Avec **580 € par habitant en 2026** (versus 680 €/habitants en 2023) l'encours de la dette diminue et est inférieur à la moyenne de la strate qui s'établit autour de 1 000 €/habitant.

La **capacité de désendettement** (4,92 ans) est dans la moyenne de la strate (4,5 ans).

Le **coefficient d'autofinancement** (dépenses réelles sur charges réelles) à 0,941 témoigne de la réduction des marges d'autofinancement (cf. slide sur la CAF).

Le **ratio de rigidité des charges structurelles** (charges RH + dette sur recettes réelles) augmente sensiblement en 2024 mais reste dans la moyenne de la strate. Il témoigne cependant de la diminution des marges de manœuvre budgétaires de la commune.

# DONNEES FINANCIERES LOCALES – EN SYNTHÈSE

## Points forts

Trésorerie confortable

Endettement faible et en baisse

Bonne capacité de désendettement

## Points de vigilance

Chute progressive de la CAF

Effet ciseaux (charges > recettes)

Consommation du fonds de roulement



La structure financière de la commune est saine mais elle est fragilisée sur le fonctionnement car elle subit une hausse de ses charges et une stagnation de ses recettes.

Le véritable enjeu consiste à restaurer un meilleur niveau de CAF

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - DÉPENSES

***Gestion rigoureuse des dépenses de personnel : contenir l'augmentation de la masse salariale en dépit des hausses « subies »***

Durant le mandat précédent, l'évolution de la masse salariale a été contenue grâce au travail fait sur l'organisation qui a permis d'absorber les dépenses subies, telles que l'évolution des taux de cotisations à la CNRACL, le GVT (glissement vieillesse technicité) ou l'absentéisme.

Sans déroger à l'objectif de contenir l'évolution de ce poste de dépenses, les orientations pour 2026 sont les suivantes :

- Adaptation des postes et des missions à la réalité des besoins
- Renforcement des compétences sur les postes d'expertise
- Diminution de l'absentéisme
- Encouragement de la performance par la mise en place de critères de versement d'un CIA individualisé et attractif
- Gestion plus dynamique des carrières avec l'adoption des lignes directrices de gestion
- Formalisation de procédures pour améliorer le suivi et le contrôle des dépenses RH (heures supplémentaires, recrutements, revalorisations individuelles...)
- Développement des indicateurs pertinents pour avoir une vision pluriannuelle de l'évolution des emplois et des compétences

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - DÉPENSES

**Optimisation des  
contrats : rechercher le  
meilleur rapport possible entre  
le coût du contrat et le niveau  
de la prestation**

Plusieurs contrats, portant sur des prestations de services essentielles, arriveront à échéance au cours de l'année 2026.

## Contrats d'entretien des locaux et de la vitrerie (192 000 €/an\*)

Adapter les prestations en tenant compte de l'évolution des missions du service municipal d'entretien et de la réalité des besoins.

Renforcer les exigences à l'égard des futurs prestataires en termes de qualité et de suivi. Renforcer les pénalités contractuelles.

## Entretien des espaces verts et des stades (350 000 €/an\*)

Faire l'inventaire précis des prestations nécessaires suivant l'évolution des besoins (par ex : moins de taille de haies et plus de passages au cimetière)

Téléphonie : audit préalable des besoins pour adapter le futur cahier des charges et réaliser des économies sur le futur contrat.

Maintenance informatique : 31 788 euros/an

Contrat de réservation de berceaux : non renouvellement du contrat de réservation des berceaux à la Maison Bleue (139 000 € /ans) et étude d'un nouveau projet pour la petite enfance.

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - DÉPENSES

**Contrôle des charges de  
gestion courante :  
vigilance accrue dans un contexte  
de poussée inflationniste**

Les charges de gestion courante comportent, notamment, les dépenses de « fluides » : eau, électricité et gaz qui sont une importante source de rigidité dans le budget, malgré les consignes de température abaissée dans tous les équipements de la ville.

Les dépenses à ce titre seront très contenues jusqu'en octobre 2026, grâce aux prix fixes garantis par le contrat de performance énergétique, à peine supérieurs aux tarifs 2025. Le conflit actuel au Moyen-Orient augure cependant une situation explosive sur les marchés gaziers et pétroliers dans les mois à venir.

Une grande vigilance restera de mise sur :

- Les achats divers (fournitures, ...)
- Les frais liés à l'entretien des équipements
- La contractualisation de toute nouvelle prestation

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - DÉPENSES

***Enfance et jeunesse :  
une offre très largement  
favorable aux familles qui doit  
cependant s'adapter au contexte  
de rigueur budgétaire***

La qualité de l'accueil des enfants et des jeunes sur les temps péri et extrascolaire est particulièrement appréciée des gargenvillois. En 2025, la convention territoriale globale a été renouvelée, pour 4 ans, et permet de continuer à bénéficier des financements de la CAF 78 dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la restauration collective.

Pour préserver la qualité des accueils et de l'encadrement, dans un contexte de rigueur budgétaire, les effectifs doivent être mobilisés sur les temps où la demande est la plus forte. C'est pourquoi, un travail est en cours sur :

- L'adaptation des horaires d'ouverture des accueils
- L'adaptation des semaines d'ouverture du centre de loisirs

L'offre jeunesse a été repensée en 2025 :

- Ouverture du QG (ancien Centre Ado) dans un lieu plus central et facilement accessible aux collégiens
- Accueil étendu à plusieurs jours de la semaine
- Projet pédagogique adapté aux attentes des jeunes

La dynamique sera renforcée en 2026 avec le projet de Scène des Jeunes.

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - DÉPENSES

*Proximité, sécurité,  
solidarité : une ambition  
inchangée*

L'espace France Service de Gargenville a été inauguré en mai 2025, sans augmentation des effectifs municipaux.

Il connaît une fréquentation croissante et profite aux gargenvillois comme aux administrés des communes voisines.

En 2026, la subvention allouée sera en hausse, passant de 45 000 € à 47 500 €, puis à 50 000 € en 2027.

L'effectif de la police municipale a été maintenue à 3 agents assermentés, plus un auxiliaire canin, malgré un départ à la retraite et une mutation, aussitôt remplacés. En 2026, des actions dans le domaine de la prévention seront initiées.

La subvention d'équilibre au CCAS pour le maintien des actions au profit des plus vulnérables ainsi que l'organisation de temps conviviaux, très appréciés par les seniors, représente un montant de 130 000 €

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - DÉPENSES

**Soutien équilibré aux  
acteurs du territoire :  
associations, entreprises,  
commerçants**

Le soutien aux associations du territoire reste un axe essentiel, sans être inconditionnel : il sert à encourager les actions qui font rayonner la ville et profitent aux gargenvillois de tous âges, dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs.

Malgré le contexte de rigueur, le montant total alloué aux subventions restera élevé : 115 000 € (contre 125 350 € en 2025) dont 5 420€ d'enveloppe non fléchée pour des actions ponctuelles remarquables.

La création, à effectif constant, d'une mission **d'animateur de la vie économique locale** a déjà permis, en 2025, des temps de rencontres et d'échanges qui seront pérennisés en 2026.

S'agissant des **organismes extérieurs**, il est rappelé que la commune a fait le choix de quitter le Parc naturel régional du Vexin, soit une économie de 39 490 € par an à compter du reclassement du parc. (courant 2026)

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - DÉPENSES

*Poursuite des investissements pour réhabiliter et adapter le patrimoine : finalisation des projets en cours et priorité au maintien aux normes du parc bâtementaire*

Compte tenu du calendrier électoral, 2026 sera, avant tout, l'année de la finalisation des projets en cours (Centr'Halle, terrain synthétique, vidéoprotection...).

Elle verra aussi la poursuite du plan d'action pour garantir le **maintien aux normes** (électricité, sécurité incendie, amiante) des différents équipements de la ville, notamment les écoles, et équiper les bâtiments en adoucisseurs d'eau.

Les restes à réaliser au titre du **marché « toitures »** seront inscrits pour leur montant de 300 000 €.



# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - DÉPENSES

*Poursuite des investissements pour réhabiliter et adapter le patrimoine : amélioration du cadre de vie, des espaces publics et des terrains sportifs*

Des travaux d'embellissement du cimetière et de mise en sécurité du mur de soutènement (40 k€ investissement) seront engagés, avec la poursuite de la reprise des concessions en état d'abandon (dépenses de fonctionnement).

La création d'un espace de Street Workout sur les bords de Seine sera mise en projet, avec une enveloppe de 65 K€.

Les travaux d'amélioration des terrains de sport seront poursuivis sur les trois prochaines années :

- Eclairage du stade Camus (130 k€)
- Réparation de l'arrosage du terrain du bas au stade Platerrier et création d'un compteur vert (40 k€)
- Arrosage automatique du terrain d'honneur de Rugby (40 k€)
- Scalp et remise à plat du terrain de Rugby (60 k€),
- Eclairage du terrain du bas de football (130 k€)



# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - RECETTES

**Taux des taxes et tarifs  
inchangés : ne pas faire  
peser la baisse des dotations sur  
les gargenvillois**

- Augmentation des tarifs municipaux limités à l'inflation
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité sur le bâti, le non bâti et les habitations secondaires
- Gains attendus, en «volume », sur les recettes fiscales en raison de la fin de l'exonération partielle de taxe foncière sur le bâti (2 ans) des contribuables propriétaires de logements neufs. Rappelons que le conseil municipal a minoré le taux de cette exonération, par délibération, en septembre 2024. Les recettes subséquentes seront observables en 2027.
- Gains, en année pleine, du placement à terme du produit de la vente, au prix de 468 000 €, de la propriété située 32 Rue Danielle Casanova.

La même opération de placement sera réalisée sur le produit de la vente des parcelles dites de la cité des Céramiques à l'EPAMSA.

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - RECETTES

**Subventions :**  
*renouvellement des contrats  
pluriannuels avec la région et le  
département. Fléchage des  
projets relevant de la DETR et  
DSIL*

**Contrat d'aménagement Régional « CAR » :** un nouveau contrat sera sollicité à l'échéance du contrat en cours pour l'opération du Centr'Halle.

**Contrat « CDY + »** avec le département : un nouveau contrat sera sollicité à l'échéance du contrat en cours (*Proximité Yvelines +*) pour l'opération du Centr'Halle.

**DETR 2026 :** dépôt des dossiers avant le 23/05/2026. L'opération « terrain synthétique » est fléchée.

**DSIL 2026 :** dépôt des dossiers avant le 5/05/2026. Le projet de création d'un espace de « Street Workout » sera fléché.

# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - RECETTES

***Produits des cessions :  
une gestion rationnelle du  
patrimoine bâti et foncier de la  
ville***

La commune va poursuivre, en 2026, son plan de rationalisation du parc bâtiminaire, afin de limiter les dépenses de fonctionnement qui découlent de l'entretien de locaux vieillissants et de leurs annexes (jardins, espaces partagés...), et afin de diminuer la taxe acquittée pour les logements vacants.

Exemples :

- Vente des locaux actuels de la salle de musculation qui rejoindra le Centr'Halle en septembre 2026
- Vente de l'ancienne école de Musique située rue Danièle Casanova
- Vente (à venir) de la parcelle rue Victor Hugo pour relocaliser le QG dans des locaux vides, à proximité immédiate du collège

Les recettes issues de ces cessions permettent d'investir dans l'entretien des bâtiments et dans leur adaptation aux normes et aux usages actuels.